

Danielle Leeman
Sciences du langage
Paris Ouest Nanterre La Défense & UMR 5191 (CNRS & Lyon 2/ENS)

Pourquoi peut-on dire *Etre en faute*, *Etre dans l'erreur* mais non **Etre dans la faute*, ** Etre en erreur* ?¹...

Résumé

Le problème abordé concerne la sélection de son complément par la préposition *en*, qui autorise *être en faute* mais non **être en erreur*, à l'inverse de la préposition *dans* qui permet *être dans l'erreur* mais non **être dans la faute*. L'hypothèse de résolution part des travaux de Gustave Guillaume, lequel cependant s'efforce de justifier la possibilité de combinaison *être en faute* qui ne devrait pas, normalement, être acceptable. L'analyse lexicale comparative des deux noms conduit cependant à la conclusion que *erreur* relève de l'extérieur de l'individu tandis que *faute* au contraire implique une intériorisation, de même que la préposition *dans* instaure un cadre alors que *en* définit un état du sujet : l'hypothèse soutenue est que cette convergence explique que les associations *dans / erreur* et *en / faute* soient privilégiées.

Abstract

This paper deals with the way in which the preposition *en* selects its complement, licensing *être en faute* while prohibiting **être en erreur*, in contrast with the preposition *dans*, which allows *être dans l'erreur* but not **être dans la faute*. The working hypothesis is derived from the theory of Gustave Guillaume, who endeavours to account for the existence of the phrase *être en faute*, which ought not to be acceptable. The comparative lexical analysis of the two nouns leads to the conclusion that *erreur* specifies a property of the individual considered from an external viewpoint by the observer while *faute* provides an insight into the subject's internal properties: our hypothesis is that this convergence explains why the correlations *dans / erreur* and *en / faute* are preferred.

Situation du problème

Dans la perspective théorique qui constitue généralement le point commun de la plupart des linguistes (Milner, 1989), selon laquelle la langue constitue un système arbitraire², l'identité du signe linguistique relève d'un rapport stable entre forme et sens, et le fonctionnement de l'ensemble des unités repose de même sur le principe selon lequel toute différence de forme suppose une différence de sens et, réciproquement, toute similarité dans la forme implique une similarité dans le sens³ : c'est le fondement de l'identification des signes par segmentation / commutation, à la base de la méthodologie structuraliste, tout comme de leur classement et de l'explication de leur fonctionnement à partir de la description de leurs propriétés (distributionnelles, morphologiques, syntaxiques, lexicales et sémantiques).

1 Je remercie pour leur attentive relecture et leurs commentaires ou suggestions Didier Bottineau (CNRS), Pierre Cadiot (Orléans), René-Joseph Lavie (Paris Ouest) et Denis Vigier (Lyon 2), ainsi que les deux experts anonymes de la revue.

2 Un certain nombre de chercheurs, et non des moindres, adoptent le postulat inverse, tels Georges Bohas (ENS-Lyon), Didier Bottineau (CNRS & Paris Ouest), Dennis Philips (Toulouse) – sur ce sujet, un numéro de la revue *Langages* sur le thème *Le signe, arbitraire ou motivation ?* est en préparation sous la direction scientifique de Georges Bohas.

3 Les homonymes ne constituent pas un contre exemple à ce principe, dans la mesure où ils relèvent d'une rencontre ou d'une évolution aboutissant fortuitement à une même forme pour deux unités sémantiquement différentes (ce qu'illustre par exemple *avocat* « le juriste » / « le fruit exotique »).

Si l'on prend l'exemple d'une paire telle que *erreur* et *faute*, deux noms relevant du champ notionnel de l'écart, de la différence par rapport à une norme, leur similarité de sens peut être corrélée à ce que la langue permet aussi bien :

- (1) a. *On fait* ou *commet une erreur*
- b. *On fait* ou *commet une faute*

et leur différence de sens au fait qu'il existe deux noms morphologiquement distincts et qui apparaissent en distribution complémentaire pour ce qui regarde l'usage des prépositions dans la position attributive, car si l'on dit bien :

- (2) *Etre en faute* / *Etre dans l'erreur*

en revanche sont exclus :

- (3) **Etre en erreur* / **Etre dans la faute*.

Il s'agit alors de découvrir la différence sémantique qui existe entre les deux noms⁴, différence que l'on puisse corrélée à la divergence formelle que constitue leur emploi avec les prépositions – ce qui suppose concomitamment que l'on dispose d'une identité pour *en* et *dans*.

L'objectif de la présente étude est ainsi, d'une part, de proposer une hypothèse de caractérisation sémantique pour *erreur* et *faute* (§1) telle que, d'autre part, on puisse la corrélée à ce que l'on peut savoir des deux prépositions *en* et *dans* (§2) pour, finalement (§3), être en mesure de proposer une explication à l'opposition qu'illustrent (2) et (3). L'hypothèse générale qui préside à la recherche est que la combinaison possible entre *en* et *faute* ou *dans* et *erreur* résulte d'une compatibilité sémantique entre la préposition et le nom – et symétriquement que l'impossibilité d'associer *dans* et *faute* ou *en* et *erreur* provient d'une incompatibilité sémantique entre les deux⁵.

I. *Erreur et faute* : une même notion mais présentée différemment

Les noms prédicatifs sont classés en fonction de leurs propriétés formelles et sémantiques selon trois grandes catégories (G. Gross, 2012⁶) : les actions (ils sont alors compatibles avec *faire*), les états (ils apparaissent dans ce cas combinables avec *avoir*) et les événements (que l'on peut associer à *avoir lieu*, *arriver*, *il y a*). Dès cette répartition très générale, *erreur* et *faute* apparaissent partiellement semblables et partiellement distincts :

1. Deux noms indiquant une action

Tous deux peuvent être rangés dans les actions, et plus particulièrement dans les « prédicats de fautes

4 Cette différence est ressentie et utilisée par les locuteurs, ainsi qu'en témoigne la recommandation des pédagogues de ne plus utiliser dans leurs appréciations *faute* mais *erreur*, moins stigmatisant pour les élèves, du fait qu'employer *faute* a pour effet d'attribuer à l'élève la responsabilité de l'erreur. En même temps, les deux mots apparaissent suffisamment proches pour être substitués l'un à l'autre afin d'éviter une répétition, ce qui paraît être le cas dans « Même de jolies fautes de français, même d'adorables et rares, aussi bien, erreurs d'orthographe, mettaient un charme de plus dans ce courrier presque quotidien » (Verlaine, cité dans le *Trésor de la langue française*).

5 D'autres contextes, en particulier parmi les expressions figées, montrent que les deux noms ne sont pas équivalents : *Vous faites erreur* (**faute*). *Sauf erreur* (**faute*). *Induire en erreur* (**faute*). *Par erreur* (**faute*). *Un sans faute* (**erreur*), *C'est de ma faute* (**erreur*), etc.

6 Cet ouvrage, trop modestement intitulé *Manuel de linguistique*, procure un remarquable état contemporain des recherches concernant les propriétés des mots et leur classement. Il alerte aussi sur le fait que les critères repérés pour distinguer les paradigmes sémantiques ne sont pas tous spécifiques ni généraux.

ou de méfaits » (Gross, *op. cit.* : 160) : ils ont un sujet humain et sont compatibles avec *faire*, *commettre*.

- (4) a. *Faire une erreur / une faute*
- (4) b. *Commettre une erreur / une faute*

La relation entre le nom et le verbe s'est distendue dans les deux cas : on a perdu de vue, avec *erreur*, le sens de *errer*, et *fauter* comme *faillir* ne correspondent plus chacun qu'à l'une des acceptions de *faute*. Mais, comme beaucoup de noms d'action relativement à leur verbe apparenté, ils peuvent désigner aussi « le résultat de l'action », autrement dit la faute ou l'erreur en tant que chose (matérielle) provenant de ce qui a été accompli :

- (5) *Voir, repérer, souligner une erreur. Relever de nombreuses erreurs de référence dans un ouvrage (exemple du Grand Larousse de la langue française).*
- (6) *Compter, encadrer, corriger les fautes, barrer chaque faute.*

Si l'on suit J.-C. Anscombe (1991) dans ses hypothèses et démonstrations concernant l'article zéro, ce dernier est un indice de processivité ; or l'expression *faire erreur* (où l'absence d'article commute avec la présence d'un déterminant : *faire une erreur*) existe, ce qui n'est pas le cas de **faire faute* (face à *faire une faute*) – ce dont on peut inférer que *erreur*, bien plus que *faute*, relève de l'« action ».

2. *Faute* comme nom d'affect

Selon les attestations relevées, les deux noms seraient aussi susceptibles d'exprimer un état transitoire, et plus particulièrement un affect, du fait qu'on les trouve associés à *ressentir / éprouver un sentiment de* :

- (7) a. *ressentir / éprouver un sentiment de faute*
- (7) b. *ressentir / éprouver un sentiment d'erreur*

tels que (7.a) est illustré par (les exemples (8) à (11) ont été trouvés sur Google) :

- (8) « *Culpabilité : sentiment de faute, ressenti par un sujet [...]* » (Encyclopédie Larousse)
- (9) « *... l'espèce de condamnation globale de l'être avec laquelle se confond le sentiment de faute* »

et où *sentiment d'erreur* est exemplifié ainsi :

- (10) « *... immédiatement et pas nécessairement des procédures explicites de jugement et de correction peuvent ne déboucher que sur un sentiment d'erreur diffus* »
- (11) « *... j'arrêtai le moteur et restai là, bloqué contre le trottoir par une tumultueuse sensation d'angoisse et un sentiment d'erreur, l'impression que je m'étais trompé [...]* »

Néanmoins, dans le cas de (8) et (9), la glose *sentiment* est employée au sens affectif du terme, comme le montre son environnement : il s'agit d'un ressenti, d'une émotion en réaction à une expérience à propos de laquelle on se condamne, on se trouve coupable. En revanche, (10) et (11) utilisent *sentiment* dans son acception perceptive – ici, il s'agit d'une prise de conscience, ainsi qu'en témoigne l'apposition « *l'impression que je m'étais trompé* » (la construction complétive serait ici acceptable et paraphrastique : (10') ... *sentiment diffus qu'une erreur a été commise*, (11') ... *sentiment qu'il y avait une erreur quelque part*). Autrement dit, l'interprétation comme « affect » ne

vaut que pour *faute* : le nom *erreur* n'exprime pas un sentiment, un état d'ordre psychologique.

Les remarques opérées dans les sections 1 et 2 ci-dessus font apparaître que *erreur* et *faute* à la fois sont liés et ne se situent pas sur le même plan ; l'erreur est d'abord repérée : *faire erreur* cristallise, dans l'identité de *erreur*, le fait qu'il s'agit d'un acte (il se produit un écart), et la prise de conscience de ce décalage engendre ensuite (éventuellement) un sentiment de faute. Cette relative autonomie fait que l'on peut parfaitement reconnaître une erreur sans pour autant que celle-ci soit interprétée comme une faute⁷, interprétation souvent attribuée au fameux « *Responsable mais pas coupable* » (Georgina Dufoix, 1991), et, réciproquement, il est possible de commettre une faute sans pour autant être dans l'erreur si le domaine de référence est différent⁸.

3. *Erreur* comme nom d'événement⁹

Seul *erreur* peut également désigner un événement, ce qui est relié à la possibilité de combinaison avec *avoir lieu* – et plus particulièrement un événement fortuit, ce que révèle sa compatibilité avec *se produire* ou *survenir* :

(12) a. *Une erreur a eu lieu / s'est produite / est survenue*

(12) b. ?? *Une faute a eu lieu / ?? Une faute s'est produite / *Une faute est survenue*

Cependant, les deux noms acceptent le présentatif *il y a* – lequel véhicule simplement un constat, un état de fait, par opposition à *avoir lieu*, *se produire* ou *survenir*, qui mettent l'accent sur le fait que quelque chose se passe (donc sur l'événement lui-même en tant qu'il se déroule)¹⁰ – mais ce n'est qu'avec *erreur* que l'on observe l'expression figée *Il n'y a pas d'erreur*, ce qui témoigne de la relation privilégiée de ce nom avec le contexte événementiel :

(13) *Il y a eu (une) erreur / Il y a eu (une) faute / Pas d'erreur, c'est Lesieur !*

Le caractère fortuit de l'erreur est activé dans les expressions qui incluent le nom, telles *par erreur* (glosé « par inadvertance », « sans le faire exprès » par le *Grand Larousse de la langue française* – désormais GLLF) et *sauf erreur* (« ce qui est dit peut comporter une erreur involontaire », GLLF). Il n'est pas enregistré, dans l'ouvrage cité, une locution *sans erreur*, mais *sans faute* y est signalé comme telle, illustrée par *Venez demain sans faute* (« sans y manquer », GLLF) qui exprime une obligation formelle, absolument incontournable, en relation avec le sens de *faillir* « manquer à un devoir, une règle » ; *un (parcours) sans faute* qualifie un parcours parfait en ceci que toutes ses exigences ont été respectées : on n'a rien à remonter à celui qui l'accomplit, lequel n'a lui-même rien à se reprocher.

Certes *sans erreur* s'emploie communément : *recopier un texte sans erreur, installer Ipod Linux sans erreur, répondre sans erreur à un QCM, une dictée sans erreur...* mais il s'agit d'un jugement sans connotation morale, entérinant la conformité objective de ce qui a été accompli eu égard à ce qui était prévu : celle du texte recopié par rapport au texte à recopier, celle de l'installation effective relativement au mode d'installation recommandé, celle des réponses fournies au regard des réponses

7 « *Tu as commis quelques erreurs mais ce n'est pas de ta faute* ». L'enchaînement en *mais*, qui oppose à l'erreur l'absence de faute, montre toutefois que potentiellement la notion de « faute » est un composant de la signification de *erreur*. (Sur ce fonctionnement argumentatif de *mais*, voir Anscombe et Ducrot 1983.)

8 « *Cette réponse est une faute diplomatique mais ce qu'elle dit n'en est pas moins exact.* » Là encore, l'enchaînement en *mais* témoigne du ce que, sémantiquement, *faute* inclut la notion d'« erreur ».

9 Par opposition à l'action, l'événement n'a pas de sujet sémantiquement analysable comme un « agent » : « celui qui accomplit l'action ».

10 La compatibilité du seul *erreur* avec *avoir lieu*, *se produire*, *survenir* confirme donc l'hypothèse avancée en conclusion de la section 2.

attendues, celle du texte écrit par l'élève sous la dictée au texte qui a été dicté. On peut d'ailleurs *tolérer une marge d'erreur* (*errare humanum est !*) mais non **une marge de faute* (l'erreur étant consubstantielle du genre humain, elle est par là prévisible, compréhensible et excusable – ce n'est pas le cas de la faute).

Ce qui confirme que l'individu n'est pas vu comme responsable de l'erreur, c'est que l'adjectif *erroné* ne peut se dire que de ce qui contient une erreur (*une opinion erronée, une adresse erronée, *un enfant erroné, *se sentir erroné*) tandis que *fautif* s'applique aussi à celui qui a commis la faute (*une orthographe fautive, un enfant fautif, se sentir fautif*).

De fait, les exemples lexicographiques font apparaître, pour *faute*, les contextes privilégiés *avouer, expier, se repentir...* mais *corriger, rectifier, réparer une erreur* ; ou *pardonner une faute à quelqu'un* mais *tirer quelqu'un de l'erreur*. On peut certes intervertir les contextes : *avouer une erreur* ou *corriger une faute* sont des énoncés possibles, mais l'usage le plus commun fait apparaître une différence de représentation : on ne peut que regretter d'avoir commis une faute, car elle est irréversible et reste indélébile – tout au plus peut-elle être pardonnée, ce qui ne l'annule pas – alors que l'on peut sortir de l'erreur ou l'effacer : « ... *le mot faute enferme une idée morale qui, une fois posée sur le sujet, ne s'en sépare plus, en sorte qu'elle cesse d'exister dans la perspective externe au cas envisagé.* » (G. Guillaume, *op. cit.* : 274).

4. Conclusion

Si *erreur* et *faute* ont formellement et sémantiquement en commun de pouvoir exprimer une action (fait qui suppose un agent), mais *erreur* plus volontiers que *faute* (selon l'interprétation *supra* de l'existence de *faire erreur* et non de **faire faute*), les deux noms s'opposent en ce que *erreur* (mais non *faute*) peut en outre désigner un événement fortuit, tandis que *faute* (mais non *erreur*) est susceptible d'indiquer de surcroît un affect – en l'occurrence l'émotion (négative) ressentie à l'idée d'avoir commis une erreur, interprété comme le fait d'avoir failli, facteur de culpabilité. Les deux termes désignent donc deux situations successives, puisque c'est la prise de conscience d'avoir commis une erreur qui engendre un sentiment de faute.

L'erreur est (linguistiquement) fortuite en ceci qu'elle n'incrimine pas la responsabilité de son auteur (l'un des stéréotypes de *erreur* est d'ailleurs qu'elle est inhérente à l'espèce humaine) ; qui plus est susceptible d'être explicitement être attribuée à un facteur extérieur à la personne, comme le montre l'expression quasi-figée *induire en erreur* (**induire en faute*), elle pèse d'autant moins sur l'individu seul qu'elle peut se propager, se répandre – ce qui n'est pas le cas de la faute :

- (14) « *L'erreur ne devient pas vérité parce qu'elle se propage et se multiplie [...]* »
(www.claude-thayse.net)
- (15) « *Vous ne sauriez croire comment l'erreur s'est répandue* » (Molière)

A l'opposé, la faute est liée à la responsabilité de celui qui la commet, comme en témoigne l'accusation qui incrimine directement son auteur *C'est (de) ma faute, C'est (de) sa faute*, etc. – distribution impossible pour *erreur*. La faute pèse sur son auteur, mais des formulations parallèles comme *poids de l'erreur, poids des erreurs, poids de mon (mes) erreur(s)* ne sont pas couramment représentées¹¹.

¹¹ Les attestations associant *poids* et *erreur* concernent les conséquences de manquements révélés dans le fonctionnement des administrations, des entreprises, des laboratoires pharmaceutiques, etc. - en somme des groupes socio-économiques qui ne sauraient ressentir de culpabilité face aux dégâts causés par leurs méfaits. En matière juridique, *faute* et *erreur* existent, mais *faute pénale* ou *faute civile* décrivent le cas où un individu a commis un dommage involontaire à autrui – tandis que c'est *erreur judiciaire* qui pointe un dysfonctionnement de l'institution elle-même, ce qui est rarement reconnu (il faut pour cela qu'un fait nouveau apparaisse, ce qui signifie que la justice

II. *Dans* et *en* : de l'extériorité à l'intériorité, et de l'intériorité à l'intériorisation

Pour expliquer l'acceptabilité de *être en faute / dans l'erreur* et concomitamment l'inacceptabilité de **être en erreur* et **être dans la faute*¹², l'hypothèse avancée est qu'elles reposent sur respectivement la compatibilité et l'incompatibilité sémantique entre les noms et les prépositions. Il s'agit donc de déterminer l'identité de *dans* et *en* afin de vérifier la consistance de cette hypothèse.

1. La préposition *dans*

La préposition *dans* est traditionnellement définie par la notion d' « intériorité », reliant un contenu et un contenant; ainsi en (16) l'activité est située au cours de la semaine :

(16) *Max travaille dans la semaine,*

description qui ne permet pas de rendre compte d'emplois tels que (D. Leeman 1999, 2001) :

(17) *Elle mourut dans un soupir*

(18) *Les musulmans dans leur majorité condamnent ces attentats*

où l'on ne voit pas *a priori* comment la mort pourrait être logée à l'intérieur d'un soupir ou une communauté être contenue dans sa majorité (la partie ne peut contenir le tout)¹³. De plus, ce type de définition rend difficile de distinguer *dans* et *en* :

(16') *Max travaille en semaine*

(17') *Elle mourut en un soupir*

(18') *Les musulmans en majorité condamnent ces attentats*

On avancera, à partir de (18), une autre hypothèse de définition : la véracité de l'assertion suppose que l'on considère deux entités, d'une part la totalité des musulmans, d'autre part la majorité des musulmans, dans leur rapport à la condamnation des attentats, la préposition *dans* introduisant le cadre qui permet l'affirmation (celle-ci, en effet, n'est vraie que de la majorité des musulmans). De même, en (17), *dans* établit la manière dont la mort s'est produite et, en (16), les conditions auxquelles on peut dire que Max travaille. Soit donc la configuration

X dans Y

La nouvelle proposition de définition est que *dans* institue les limites adoptées par celui qui parle pour établir l'exactitude de ce qu'il dit : Y est le critère, extérieur à X (puisque choisi par le locuteur), à l'aune duquel X peut valablement être énoncé. Ainsi, en (16), l'affirmation *Max travaille* ne vaut que pour le courant de la semaine, en (17) la représentation de la mort n'est exacte que par le recours au soupir, en (18) le jugement ne vaut que si l'extension de X est restreinte par Y.

ne s'est pas trompée lors de sa première décision, mais que c'est la réalité qui a changé depuis).

12 Les usages observés ne manifestent pas une opposition aussi rigoureuse, ainsi que me le font remarquer Didier Bottineau et René-Joseph Lavie, preuves à l'appui : une investigation de Google fait apparaître 53 800 énoncés *Je suis en erreur* et 189 000 énoncés *Je suis en faute*, contre 1 620 000 énoncés *Je suis dans l'erreur* et 5 *Je suis dans la faute*. Il apparaît que la suite *en erreur* est souvent formulée à propos des pratiques informatiques, *Je suis en erreur* pouvant signifier par exemple « Mon imprimante est en mode erreur ».

13 Il en va de même de « *L'analyse des emplois de dans dans toute leur diversité [...]* » (J.-J. Franckel & D. Paillard, 2007 : 150) : comment interpréter la *diversité (des emplois)* comme ce à l'intérieur de quoi se trouveraient ces mêmes emplois ?

En somme, *dans* inscrit X à l'intérieur du cadre Y qui en fixe la validation – d'où ce processus allant de l'extériorité à l'intériorité proposé pour caractériser cette préposition.

2. *Dans* et *en*

Cette hypothèse de définition est largement inspirée des remarques de G. Guillaume (1919), selon qui *dans* suppose un processus concernant deux entités conçues comme distinctes, séparées, extérieures l'une à l'autre, tandis que *en* les présente reliées, ayant une influence l'une sur l'autre, voire fusionnées – ainsi, conclut-il, un livre que l'on jette *dans* le feu ne tarde-t-il pas à être *en* feu. De même pouvez-vous entrer *dans* la mairie pour y faire le ménage ou y obtenir un papier, mais le maire vous recevra *en* mairie : *en* montre le lien en quelque sorte identitaire qui existe entre le maire, la manière spécifique dont il reçoit et la mairie, tandis que *dans* y localise simplement un quidam ou une chose quelconque (on dira plus facilement *Un voleur a pénétré dans la mairie par effraction* que ?? *Un voleur a pénétré en mairie par effraction*)¹⁴.

Semblablement, P. Cadiot (1997 : 215 *sqq.*) montre que *en train* dénote le moyen de transport (un certain mode de déplacement), tandis que *train* introduit par *dans* réfère à un objet physique : on dit, pour caractériser la modalité du voyage, *Le voyage est prévu en train* (et non *dans le train*) ou *Luc ne se déplace qu'en train* (et non *dans le train*)¹⁵ mais, pour indiquer le simple lieu, *Guy monte dans le train* ou *Nous déjeunerons dans le train* (plutôt que *en train*), et *J'irai chercher Guy en train* n'a pas le même sens que *J'irai chercher Guy dans le train* – *en train* définit l'identité du déplacement mais *dans le train* seulement le lieu où se trouvera Guy.

3. Hypothèse sur l'identité de *en*

La préposition *en* fait donc de Y, dans *X en Y*, un constituant (re)définissant l'individualité ou le statut de X : en somme, *en* fait de Y une composante intérieure de X et en change ainsi la nature – un livre en feu n'est plus tout à fait un livre, un travail en semaine renvoie à un type particulier d'activité, *en un soupir* fait de la mort un soupir (ce n'est pas ce que l'on s'imagine en lisant seulement *elle mourut*), et *en majorité* dans (18') spécifie l'extension de *les musulmans* et par là redéfinit cet ensemble comme un sous-ensemble.

Il y a bien aussi avec *en* l'inscription de X dans un cadre Y qui en contraint l'interprétation, mais, ce qu'apporte cette préposition en propre, c'est que cette spécification a une incidence sur l'identité de X – autrement dit, X intériorise cette situation de telle sorte que sa nature initiale s'en voit changée. Ainsi *Max induit Léa en erreur* signifie que, de par les manoeuvres de Max, Léa perd en fiabilité, donc devient différente de ce qu'elle était, et *Luc prend Eve en faute* veut dire que Luc découvre Eve sous un nouveau jour pour lui. La préposition *en* présente donc une qualité prédicative : elle ne se borne pas à situer le sujet dans un état, elle introduit aussi la modification qui atteint le sujet de par sa situation dans cet état.

Mais sa combinaison avec *en* a aussi une incidence sur l'identité du complément¹⁶, lequel, ici sans déterminant, désigne une entité abstraite même si le nom est d'abord interprété comme référant à une entité concrète : ainsi qu'aperçu précédemment, *mairie* dans *en mairie* n'a pas le sens de *mairie*

14 Sur *en* et les noms géographiques, voir « Contribution aux Hommages offerts à Peter Blumenthal » sous l'onglet *Recherche* du site <http://www.danielle-Leeman.com>

15 Sauf à comprendre *le train* comme le lieu à l'intérieur duquel Guy se déplace, ce qui ne concerne plus la modalité du déplacement.

16 Ce qui se manifeste d'abord par les contraintes de sélection qui atteignent le nom : par exemple, on dit *une promenade en forêt* mais non **une promenade en bois / bosquet*, *un enfant en difficulté* ou *en échec* mais non **en facilité* ni **en réussite*, etc. (I. Khammari, 2006).

dans à la mairie ou dans la mairie, en activant non seulement le sens locatif mais aussi les stéréotypes attachés¹⁷ au lexème¹⁸.

4. Le rôle de l'article (*dans l'erreur* / **dans erreur*) opposé à l'absence d'article (*en erreur* / **en l'erreur*)

On le sait : la préposition *dans* exige que son complément soit déterminé, alors que, en revanche, la tendance de la préposition *en* est d'introduire directement le nom. Comment interpréter cette opposition, en ce qui concerne la donnée qui nous occupe ?

Pour des expressions de type *être dans l'erreur*, l'article défini ne renvoie pas à une erreur spécifique (comme dans le cas où son emploi est justifié par une spécification telle que « l'erreur consiste à penser que X ») mais à un état générique : l'erreur est donc par là conçue comme une situation possible parmi d'autres où peut se trouver un sujet (lequel peut être dans l'embarras, dans le doute, dans la joie ...). La présence de l'article établit *erreur* comme une entité autonome et confirme son extériorité relativement au sujet, que lui confère *dans*.

En revanche, avec *en* l'article est exclu : *faute* ne réfère donc pas à un état indépendant et *être en faute* ne peut localiser le sujet dans un milieu : le sens du nom est toujours générique (en ceci que *faute* renvoie à un certain état conçu abstraitement, indépendamment de ce qui a été spécifiquement commis), mais l'absence d'article aboutit à l'instauration d'une corrélation étroite entre le sujet et la faute – confirmant par conséquent les analyses précédentes sur les noms et les prépositions.

III. Pourquoi peut-on dire *être en faute*, *être dans l'erreur* mais non **être en erreur*, **être dans la faute* ?

Si l'on compare ce qui ressort de l'analyse différentielle de *faute* et *erreur* d'une part, *en* et *dans* d'autre part, de la présence et absence d'article enfin, dans la ligne de l'hypothèse suivant laquelle la compatibilité des formes est liée à la compatibilité des sens, et réciproquement l'incompatibilité des unes est corrélée à celle des autres, on est en mesure de fournir une explication au phénomène observé initialement :

- *en* introduit une situation où se trouve le sujet, dont ce dernier intériorise les caractères, ce qui modifie sa nature ; *faute* désigne une action dont le sujet se sent responsable et en ressent une culpabilité qui ne peut disparaître (son identité initiale s'en trouve donc transformée). La combinaison de *en* et de *faute* apparaît donc tout à fait appropriée – les deux convergent dans leur rôle sémantique ;
- *erreur* en revanche ne peut désigner un ressenti ; il s'agit certes d'une action que commet l'individu, mais de manière fortuite (il n'en est pas présenté comme responsable) ; la cause peut d'ailleurs en être extérieure. Les termes *en* et *erreur* ne véhiculent donc pas les mêmes présupposés, et par conséquent n'apparaissent pas destinés à être associés ;
- *dans* institue un cadre – extérieur au sujet, donc – et *erreur* présente l'action du sujet comme quelque chose qui survient, qui lui arrive de l'extérieur ; de plus, l'erreur n'est pas forcément cantonnée à l'individu puisqu'elle est susceptible de se répandre, de se propager (elle constitue alors une sorte de « milieu ambiant » qui environne le sujet). Il apparaît ainsi que

17 Le stéréotype s'entend comme une composante de la signification (en langue, donc) d'un lexème, prenant la forme d'une phrase reflétant un savoir ou une représentation d'une communauté linguistique donnée - éventuellement d'un groupe plus restreint ou plus spécialisé, voire d'un individu (Anscombe 2001) : par exemple *Pour se procurer une fiche d'état-civil, il faut aller à la mairie.* - *On doit déclarer la naissance d'un enfant à la mairie.* - *Les bureaux / services de la mairie sont ouverts de... à ..., etc.*

18 D'autres hypothèses sont évidemment possibles pour distinguer *en* et *dans*, ainsi qu'en témoignent les diverses contributions du présent numéro de *Langue française*.

la combinaison de *dans* avec *erreur* est *a priori* possible selon les caractéristiques que l'on a dégagées pour chacun, alors que

- *faute*, au contraire, a trait à un acte personnel¹⁹, dont le sujet prend douloureusement conscience sans pouvoir jamais se débarrasser du ressenti (forcément intérieur) que cela engendre – la préposition *dans* n'est donc pas la plus proche sémantiquement de ce nom, ce qui prédit qu'elle ne lui sera pas facilement associable.

Conclusion

Naturellement, comme signalé *supra*, un certain nombre d'attestations paraissent contredire ces conclusions, comme « *Je suis dans la faute* » (provenant d'un conducteur « flashé » par un radar) ou « *Je suis en erreur* » (émanant d'un apprenti informaticien) – exemples trouvés sur Google. Mais en réalité, ces contre-exemples ne sont qu'apparents, pouvant parfaitement être interprétés dans le cadre de l'hypothèse retenue. Ainsi dans le premier cas, le locuteur se sent responsable et coupable d'avoir enfreint la limitation de vitesse (d'où le choix de *faute*), laquelle cependant est imposée à tous, constatée et sanctionnée par une instance extérieure (d'où le choix de *dans*). Pour le deuxième cas, le locuteur s'assimile à sa machine (comme l'automobiliste à sa voiture lorsqu'il annonce *Je suis en panne* ou *J'ai crevé sur l'autoroute*), à laquelle ne peut être attribuée qu'une erreur puisqu'elle n'est pas, comme l'humain, susceptible de se sentir fautive (d'où le nom *erreur*). Du fait de ce dysfonctionnement néanmoins, l'appareil ne rend pas les services attendus, ni l'utilisateur (qui se confond avec son outil) accomplir les tâches prévues, ce qui modifie leur statut (d'où le choix de *en*).

Il semble donc bien, en vérité, que nous soyons dans le vrai...

Références

- Anscombre, J.-C. (1991) « La détermination zéro : quelques propriétés », *Langages* 102 : 103-124.
- Anscombre, J.-C. (2001) « Le rôle du lexique dans la théorie des stéréotypes », *Langages* 142 : 57-76.
- Anscombre, J.-C. & O. Ducrot (1983) *L'Argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga.
- Cadiot, P. (1997) *Les prépositions abstraites du français*, Paris, Armand Colin.
- Franckel, J.-J. & D. Paillard (2007) *Grammaire des prépositions*, tome I, Paris-Gap, Ophrys.
- Gross, G. (2012) *Manuel d'analyse linguistique*, Lille, Presses du Septentrion.
- Guillaume, G. (1919, rééd. 1975) *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*, Paris, Hachette.
- Khammari, I. (2006) *De l'identité de la préposition en : approche lexicale, sémantique et syntaxique*, thèse soutenue à Paris X Nanterre.
- Leeman, D. (1999) « *Dans un juron, il sauta sur son pistolet* : aspects de la polysémie de la préposition *dans* », *Revue de Sémantique et de Pragmatique* 6 : 71-88.
- Leeman, D. (2001) « Contribution à l'élaboration du signifié de la préposition *dans* (*dans* et les noms d'action) », *Actes du 8^e colloque de psychomécanique du langage*, Paris, Champion : 103-113.
- Milner, J.-C. (1989) *Introduction à une science du langage*, Paris, Le Seuil.
- Vigier, D. (2004) *Les syntagmes prépositionnels en en N : de la phrase au discours*, thèse soutenue

¹⁹ La notion de « faute collective » existe néanmoins : il peut s'agir d'une faute commise par un joueur, donnant lieu à sanction à son encontre mais aussi à son équipe ; ou encore d'une décision dommageable votée dans un Conseil d'administration par exemple, et dont la responsabilité est attribuée à l'instance en question, sans tenir compte du vote effectif de chacun des membres. La dénomination *erreur collective* existe également, et s'oppose à l'erreur humaine, commise par une seule personne : telle la faute collective, l'erreur collective pointe le dysfonctionnement d'un ensemble, dû à une addition d'erreurs conscientes ou non.